L'écho de Fontguenand

70 ème Anniversaire : Commémoration Jean PLAT 29 juillet 2014

Décembre 2014 - N°37

Bulletin Municipal conçu et édité par la Mairie de Fontguenand

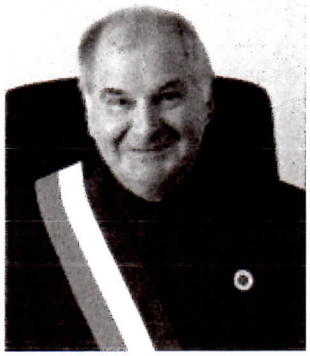

Le Mot du Maire

L'année 2015 sera encore une année de doutes aussi bien en ce qui concerne les subventions, la territorialité et la mutualisation.

Malgré cela et avec l'aide du Conseil Général (F.A.R.) nous réaliserons néanmoins les travaux prévus : assainissement, pose de buses (fossés aux abords du cimetière), suppression du gué sur le petit Rhône (au Bois Gaultier), porte latérale de l'église avec accès pour les personnes à mobilité réduite, hangar pour entreposer le matériel municipal.

Les travaux de voierie ont été réalisés dans de bonnes conditions (chemin de la Robinerie et point à temps).

La réfection (peinture, nettoyage, débroussaillage etc...) du logement communal sis 20 rue principale (anciene poste) a été réalisée. Il a, depuis, été remis en location.

Je tiens à remercier particulièrement l'ensemble des associations pour leur implication dans la vie communale ainsi que pour l'organisation des manifestations qui se déroulent tout au long de l'année avec toujours autant de succès (voir même grandissant au fil du temps). Ces festivités permettent de maintenir un lien entre les habitants de notre commune.

Au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et je serai heureux de vous recevoir le Samedi 03 Janvier 2015 à 15 h à l'occasion des vœux de la municipalité et de la remise des récompenses pour le concours des maisons fleuries.

Alain MOREAU

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2014

➢ ***Délibération 2014/10-07/01 du 10 juillet 2014 motion dénonçant les modalités de mise en place des bassins de vie par la Région***

Vu la démarche régionale « Ambitions 2020 pour les territoires », vu la motion présentée par le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal **dénonce** l'éclatement du Pays en trois bassins de vie distincts et ses conséquences, notamment la division opérationnelle, **réaffirme** la singularité du territoire qui a permis de faire des petites villes de véritables chevilles ouvrières qui maillent l'espace, interfaces entre différents territoires plus urbains, ainsi que le droit à la campagne d'affirmer sa propre organisation. Il d**emande** l'unité du territoire en tant que bassin de vie opérationnel pertinent et a**utorise** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

➢ ***Délibération 2014/10-07/02 du 10 juillet 2014 motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat***

Le Conseil Municipal soutient à l'unanimité la motion proposée par l'Association des Maires de France notamment les demandes de réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat, l'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense, et demande une réunion urgente pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

➢ ***Etude de devis***

Imprimante : Le Maire fait part au Conseil que l'imprimante laser que nous avions ne peut être réparée (pas de pièce, elle a 16 ans). Le Maire informe le Conseil que dans le cadre de ses délégations il passera commande pour l'acquisition de l'imprimante HP laser P2035 auprès de la société CERIG.

Miroir : Le miroir situé à côté du n°15 Rue Principale est altéré par le temps. La visibilité étant devenue médiocre, il devient urgent de le remplacer pour la sécurité des usagers. Les services de la DDT ont été avisés afin que nous étudiions conjointement le remplacement de ce matériel à savoir la taille la mieux appropriée, le positionnement … compte tenu de la portée qu'il devrait avoir dans ce carrefour. Un premier devis a été proposé par la Société Signalétique Vendômoise. D'autres devis seront sollicités après conseils de la DDT.

➢ **Questions Diverses**

- ***Logement 20 Rue Principale*** :

Le Conseil approuve les devis de l'entreprise KS Multi services pour un total de 1 878,65 € TTC pour la réfection des peintures du logement de l'ancienne poste.

- ***Lettre de M. Jean-Marie AUDAS*** :

➢ ***Devis travaux à présenter au FAR***

Le Conseil accepte le nouveau programme de travaux comprenant 10 254 € HT de travaux de voirie, 9 165 € HT de travaux à l'église et la construction d'un hangar pour le service technique 6 590 € HT. Ce dossier sera présenté au Conseil Général pour la demande de subvention FAR 2014.

Séance du 29 octobre 2014

➢ ***Maintien de l'application de la taxe d'aménagement au 1er janvier 2015***

Le Conseil Municipal décide, de maintenir, à compter du 1er janvier 2015, sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1% et d'appliquer certaines exonérations conformément à l'article L 331-9 du code de l'urbanisme.

➢ ***Retrait du projet de barreau Limoges-Poitiers et modernisation de la ligne POLT***

Le Conseil Municipal de FONTGUENAND demande le retrait définitif du projet de barreau Limoges-Poitiers, l'emploi immédiat des sommes annoncées à la modernisation de la ligne POLT et la prise en compte des propositions formulées lors du débat public de 2012 : raccorder POLT, modernisé, à la future LGV Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL) suivant le tracé Ouest qui permet de mettre Limoges à 2 heures de Paris et de desservir équitablement le Centre, le Limousin et par-delà de nombreux départements de Midi-Pyrénées et du Massif Central.

➢ ***Approbation de la motion de l'association TGV Grand Centre Auvergne relative au projet POCL défendant le scénario Ouest***

Le Conseil Municipal de FONTGUENAND approuve à l'unanimité la motion présentée par l'association TGV Grand Centre Auvergne relative au projet POCL défendant le scénario Ouest.

➢ ***Fonds d'Aide aux Jeunes***

Le Conseil Municipal accepte la participation financière de la Commune au dispositif du Fonds d'Aides aux Jeunes en difficulté pour l'année 2014, sur la base de 0,70 € par jeune de 18 à 25 ans. Cette somme sera versée au compte du Département.

➢ ***Subvention aux Communes de l'Hérault victimes des intempéries***

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 50 euros par solidarité aux Communes de l'Hérault durement touchées par les intempéries.

➢ ***Motion d'opposition au projet du gouvernement de supprimer les dotations aux communes pour les distribuer aux intercommunalités***

communal mis à leur disposition par une porte sécurisée avec fermeture à 3 points. Le Maire propose de refaire la porte principale en fer, à charge de la commune.
Il donne lecture d'un second courrier du Comité des fêtes, qui demande à disposer d'une gratuité supplémentaire de la salle des fêtes pour une manifestation organisée le 17 janvier 2015 ; le comité des fêtes justifiant animer tout au long de l'année le village avec le souci de favoriser le lien social en milieu rural. Décision sera prise ultérieurement sur ce sujet.

Courrier de la Société de Chasse : Le Maire donne lecture d'un courrier de la Société de Chasse qui sollicite la gratuité de la salle des fêtes non plus pour une manifestation annuelle mais trois ou quatre fois pour les associations de la commune relatant que cela « permettrait de mieux faire vivre les associations et apporterait un plus social aux habitants ». Décision sera prise ultérieurement sur ce sujet.

Séance du 9 décembre 2014

➢ *Création de l'Agence Technique Départementale 36 et adhésion de la commune*

Le Conseil Municipal, décide de créer et d'adhérer à l'Agence Technique Départementale 36. Il approuve les statuts et désigne Monsieur Alain MOREAU pour représenter la Commune à l'Assemblée Générale de l'Agence Technique Départementale 36. Il s'engage à verser une cotisation annuelle qui sera fixée conformément aux statuts de l'Agence (1 € par habitant).

➢ *Augmentation des loyers des logements communaux au 1er janvier 2015*

Le Conseil Municipal décide de revaloriser de 0,47% les loyers des trois logements communaux conformément à la variation de l'indice de référence des loyers .

➢ *Tarifs de la salle des fêtes au 1er janvier 2015*

Le Conseil Municipal, par 7 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, décide d'augmenter les tarifs de location de la salle polyvalente comme énoncés ci-dessous :

	Personne Hors Commune	**Particuliers / Associations de la Commune**
	Tarif Euros	**Tarif Euros**
Vin d'Honneur Réunion	**43,00 €**	**35,00 €**
Repas Mariage Déjeuner / Dîner dansant Bal, concours de cartes, spectacle	**100,00 €**	**75,00 €**
Utilisation CUISINE (tarif unique)	**25,00 €**	**25,00 €**
Forfait VAISSELLE	**15,00 €**	**15,00 €**
Consommation Electricité	**0,12 €**	**0,12 €**
Location 2 JOURS consécutifs	**150,00 €**	**110,00 €**

Site internet de la commune : Le Maire informe le Conseil que le site de la commune a été piraté et qu'il est totalement obsolète. La société culturemédiatic a communiqué un devis de réinstallation des données de base d'un montant de 560 € HT. Toutefois, il est proposé de faire évoluer notre site en le rendant plus moderne et plus attractif, une refonte complète couterait alors 3 500 € HT environ avec une maintenance annuelle de 300 € HT.
Le Conseil Municipal ne prend pas position il demande également à connaître le prix d'une formation pour une ou plusieurs personnes.

Remise des prix des maisons fleuries : Le Conseil décide de reconduire l'achat de fleurs pour la remise des prix aux participants au concours des maisons fleuries.

Téléthon 2014 : Une somme de 1 410 € sera reversée au profit du téléthon.

Arbre de Noël : Il aura lieu le samedi 20 décembre à 16 h à la salle de la mairie.

REGLEMENTATION

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

Les personnes qui souhaitent s'inscrire sur la liste électorale peuvent effectuer cette démarche dès maintenant et ce **avant le 31 décembre 2014**. Une **permanence sera assurée le mercredi 31 décembre de 10h à 12 h.** Elles devront présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

En 2015 se tiendront les élections départementales* les 22 et 29 mars ainsi que les élections régionales qui devraient avoir lieu en décembre.

*A noter, le Conseil Général s'appellera désormais le Conseil Départemental et les Conseillers Généraux deviennent des Conseillers Départementaux.

Mise en garde

Des démarchages à domicile (dans quelque domaine que ce soit : panneaux photovoltaïques, vitrage - isolation, traitement de charpente, de l'eau, dispositif de protection, **calendriers au nom du service des ordures ménagères de la Communauté de Communes**...) sont régulièrement pratiqués, voire même en impliquant la Mairie, **nous vous recommandons d'être extrêmement vigilants et en cas de doute ou de problème aviser la mairie ou à la gendarmerie de Valençay.**

NORMES REQUISES POUR LES PHOTOS D'IDENTITE

Il faut une photo couleur récente (moins de 6 mois), nette et bien contrastée, sans traces ni pliures, visage et cou dégagés, regard ouvert fixant l'objectif, expression neutre, bouche fermée.
En cas de port de lunettes, pas de reflet sur les verres, la monture ne doit pas cacher les yeux.

CONFORME A LA NORME I50/IEC 19794-5: 200

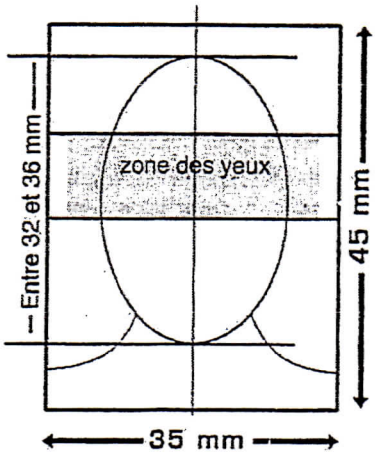

Entre 36mm maximum et 32 mm minimum
Du sommet du crâne au menton

INFORMATIONS CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT D'UN PASSEPORT

Le renouvellement est effectué à titre gratuit jusqu'à concurrence de sa durée de validité dans les cas suivants :

- modification d'Etat Civil,
- changement d'adresse,
- erreur imputable à l'administration,
- pages réservées au visa entièrement utilisées,
- présence des enfants sur les anciens passeports « Delphine ».

La carte nationale d'identité est valide 15 ans depuis le 1er janvier 2014

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les **nouvelles cartes d'identité sécurisées** (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les **cartes d'identité sécurisées** délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation **ne s'applique pas** aux **cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures**. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.
Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée. Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'INDRE

LA PREFECTURE DE L'INDRE RECRUTE DES ADJOINTS DE SECURITE BENEFICIANT DE CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI POUR LA POLICE NATIONALE

(Aucune condition de diplôme)

VOUS ETES DE NATIONALITE FRANCAISE,
VOUS ETES ÂGE DE 18 à MOINS DE 30 ANS,
VOUS AVEZ EFFECTUE VOTRE JOURNEE D'APPEL ET DE PREPARATION A LA DEFENSE,
VOUS AVEZ UNE BONNE CONDITION PHYSIQUE, UNE BONNE ACUITE VISUELLE,
VOUS REPONDEZ AUX CRITERES D'ACCES AU CAE
ET VOTRE CASIER JUDICIAIRE EST VIERGE
Vous souhaitez participer aux missions de surveillance générale, tels que l'îlotage, les patrouilles, l'accueil et l'information du public dans les services de police.

DEVENEZ ADJOINT DE SECURITE DANS LA POLICE NATIONALE

Vous bénéficierez d'une formation préalable d'une durée de trois mois pour vous préparer à ces missions et percevrez une rémunération mensuelle égale au SMIC dans le cadre d'un contrat d'une durée de 3 ans renouvelable une fois.

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION	DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION
Du 24 novembre 2014 au 20 janvier 2015	**Jusqu'au 31 janvier 2015**

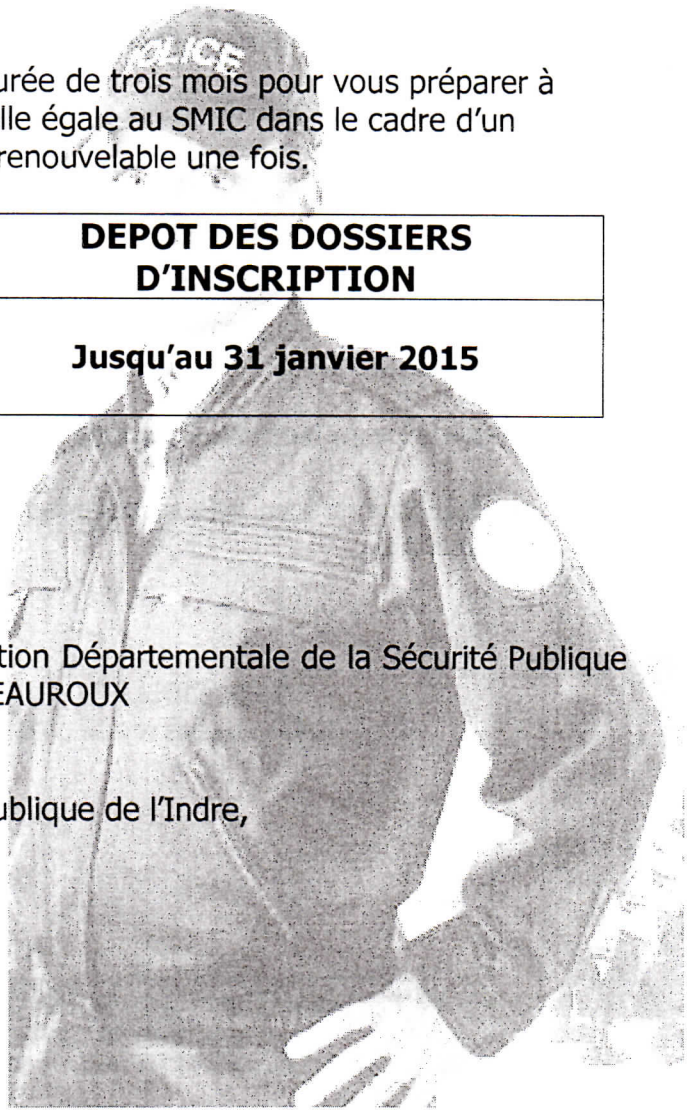

➲ Le dossier d'inscription est à retirer à la Direction Départementale de la Sécurité Publique de l'Indre, Boulevard George Sand, 36000 CHATEAUROUX

➲ Pour obtenir des renseignements, contactez :
La Direction Départementale de la Sécurité Publique de l'Indre,
02 54 08 50 43 ou 02 54 08 50 01

Elections MSA

du 12 au 27 janvier 2015
ma VOIX pour la MSA

Donnez votre voix pour une protection sociale forte et équitable

La MSA Berry-Touraine gère l'ensemble de la protection sociale des exploitants, salariés, employeurs de main-d'oeuvre et retraités agricoles, soit près de 80 000 personnes.
Du 12 au 27 janvier 2015 et comme tous les 5 ans, les assurés agricoles vont élire les délégués qui les représenteront. Chaque voix compte : voter, c'est agir pour soi et pour les autres. Vous devenez ainsi acteur de votre protection sociale tout en participant à la vie démocratique de votre MSA.

Pourquoi voter ?

➲ Parce que la MSA fait évoluer la protection sociale : retraite complémentaire pour les exploitants, création d'un régime d'indemnités journalières, réforme permettant d'augmenter la retraite complémentaire, etc…

➲ Parce que la MSA défend le principe de la solidarité

➲ Parce que la MSA est un interlocuteur unique car elle gère la protection sociale dans son ensemble (famille, santé, retraite, etc…)

➲ Parce que la MSA est un acteur de terrain grâce à son personnel et ses points d'accueil présents sur les départements qu'elle gère

➲ Parce que la MSA est le seul régime qui élit ses représentants

Un réseau de délégués à l'écoute des assurés

Organisés au sein de 61 échelons locaux, les délégués son un relais entre les ressortissants agricoles et la MSA. Mobilisés, ils représentent la MSA en participant à des projets locaux pour faciliter la vie des adhérents.

La participation massive des électeurs au vote de janvier 2015 permettra aux élus de mieux défendre les intérêts des assurés agricoles

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.electionsmsa2015.fr

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

PROTÉGEZ LA VIE DE CEUX QUE VOUS AIMEZ

Détecteurs de fumée

mode d'emploi

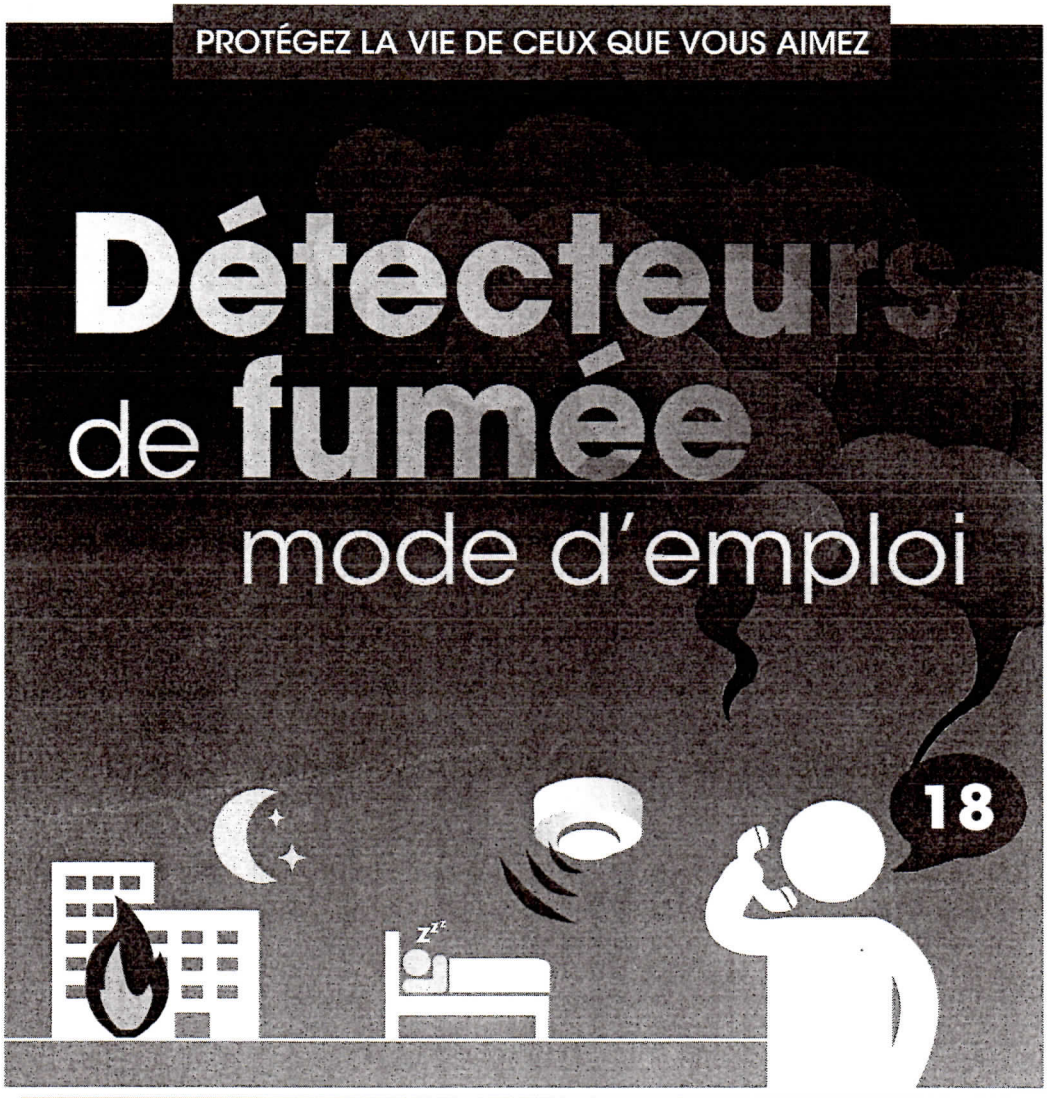

18 SAPEURS-POMPIERS **15** SAMU **112** N° D'URGENCE EUROPÉEN

LES SAPEURS-POMPIERS DE L'INDRE S'ENGAGENT

LES NUMÉROS D'URGENCE GRATUITS

Cette brochure peut vous sauver la vie, ne la jetez pas, lisez-la attentivement.

Où fixer
votre détecteur de fumée ?

Le positionnement du détecteur dépend de la configuration du logement. Cependant, certaines règles générales sont à respecter.

SON EMPLACEMENT
- Dans ou près des chambres
- Dans le couloir menant aux chambres
- À distance des sources de vapeur ou de fumée, telles que salle de bains, cuisine ou garage

SA POSITION
- En partie supérieure (au plafond ou à défaut en partie haute de la paroi verticale)
- À distance des autres parois

Si votre logement possède plusieurs niveaux, il est recommandé de fixer un détecteur par niveau.

Quelques exemples
d'installation du détecteur

EMPLACEMENT DU DÉTECTEUR SUR UN MÊME NIVEAU

CHAMBRES REGROUPÉES

Dans ce cas, un seul détecteur suffit, le placer dans le couloir menant aux chambres.

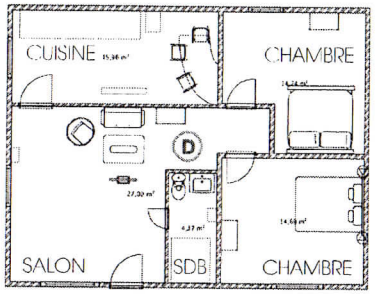

CHAMBRES SÉPARÉES

Dans ce cas, l'installation de deux détecteurs est recommandée.

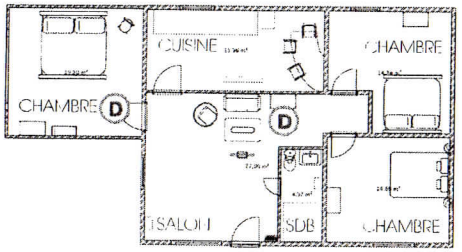

(D) = emplacement du détecteur

CAS PARTICULIER DU STUDIO

Afin d'éviter le déclenchement intempestif du détecteur de fumée, le placer à l'écart du coin cuisine et de la salle de bains.

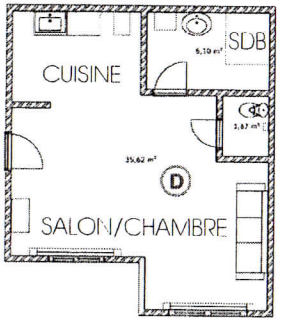

LORSQUE LE LOGEMENT POSSÈDE PLUSIEURS NIVEAUX

Il est conseillé de fixer un détecteur au niveau de chaque escalier de façon à ce que l'alerte soit donnée rapidement aux occupants des chambres lorsqu'un feu se déclare dans les étages inférieurs.

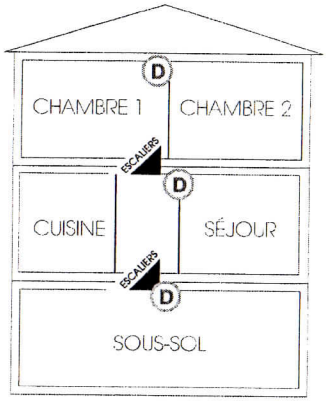

Position
du détecteur

AU PLAFOND

L'idéal est d'installer le détecteur au centre de la pièce (pour une chambre) et de l'éloigner des murs et des coins (de 15 à 20 cm). Faire attention aux éventuels circuits électriques au niveau du plafond lors de l'installation du détecteur.

Dans une pièce avec un plafond incliné, le détecteur ne doit pas être fixé à proximité du point le plus haut, où il y a peu de circulation d'air. Les fumées et vapeurs ne pourront pas être détectées. Il est conseillé d'installer le détecteur à une distance d'au moins un mètre, mesurée horizontalement, du point le plus haut.

SUR UNE PAROI VERTICALE

Lorsqu'il est impossible d'installer le détecteur au plafond (par exemple, plancher chauffant), le positionner de 15 à 30 cm en dessous du plafond, en éloignant le détecteur des coins.

Les **conseils**
en cas d'incendie

N'ENTREZ JAMAIS DANS LA FUMÉE,
les fumées libérées lors d'un incendie sont plus mortelles que les flammes et provoquent des asphyxies.
Si vous êtes dans une pièce enfumée, mettez un mouchoir devant le nez et baissez-vous, l'air frais se trouve près du sol.

NE PRENEZ JAMAIS L'ASCENSEUR,
prenez les escaliers.

APPELEZ OU FAITES APPELER LES SAPEURS-POMPIERS (18 ou 112), pour leur permettre d'être sur les lieux et d'intervenir le plus rapidement possible.

UN FEU SE DÉCLARE TOUTES LES 2 MINUTES EN FRANCE

Adaptez
votre comportement à la situation

SI L'INCENDIE SE DÉCLARE CHEZ VOUS
et que vous ne pouvez pas l'éteindre immédiatement :
- évacuez les lieux
- fermez la porte de la pièce en feu et celle de votre appartement, cela retardera la propagation du feu et des fumées
- sortez par l'issue la plus proche.

SI L'INCENDIE SE DÉCLARE AU-DESSUS DE CHEZ VOUS
Sortez par l'issue la plus proche.

SI L'INCENDIE SE DÉCLARE AU-DESSOUS DE CHEZ VOUS OU SUR VOTRE PALIER
Restez chez vous, les fumées dues à l'incendie risquent d'envahir les couloirs et les escaliers (les gaz chauds montent), rendant les dégagements impraticables et dangereux. Fermez la porte de votre appartement et mouillez-la, manifestez-vous à la fenêtre, pour que les sapeurs-pompiers vous voient.

www.territoires.gouv.fr
www.interieur.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DICOM-METL-DGALN/BRO/L13060-Mars 2013 - Maquette : SG/DICOM/DIE/F.Chevallier

L'ADIL

02 54 27 37 37
www.adil36.org

ADIL / AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Une équipe de spécialistes du logement

Des conseils neutres et gratuits au service du public

Proche des habitants, l'ADIL répond concrètement aux questions juridiques, financières et fiscales pour acheter, construire, vendre, améliorer, louer un logement :

- ☐ Rapports locatifs
  Accession à la propriété
- ☐ Plans de financement personnalisés
- ☐ Fiscalité de l'immobilier
- ☐ Amélioration de l'habitat
- ☐ Copropriété
- ☐ Urbanisme
  Investissement locatif
- ☐ Prix et loyers du marché
- ☐ Offres de terrains

INFO → ÉNERGIE en région CENTRE

L'Espace Info Énergie vous conseille sur les aspects techniques et les aides financières :

- ☐ Travaux d'isolation et d'économies d'énergie
- ☐ Chauffage et eau chaude sanitaire
  Énergies renouvelables

J'éco-rénove J'économise

ECO-RENOVER VOTRE LOGEMENT C'EST AUJOURD'HUI PLUS FACILE ET MOINS CHER... **CONTACTEZ VOTRE ADIL ESPACE INFO ENERGIE !**

LES PERMANENCES DE L'ADIL en 2015

	AIGURANDE	ARGENTON s/CREUSE	BUZANÇAIS	EGUZON	ISSOUDUN	LA CHÂTRE	LE BLANC	VALENÇAY	VATAN
	Maison des Services 8 rue J-M. Messant	Salle Charles Brillaud	MEDD 11 passage du Marché	Mairie	Mairie	Mairie	MIFE 28 rue Grande	Mairie	Mairie
	14h30 -17h 3ème lundi	9h30 -12h 1er et 3ème mercredi	9h30 -12h 4ème vendredi	9h30 -12h 1er vendredi	9h30 -12h le jeudi	9h30 -12h 1er et 3ème mardi	9h30 -12h 2ème et 4ème mercredi	9h30 -12h 2ème vendredi	9h30 -12h 3ème vendredi
JANVIER	19	7 - 21	23		8 - 15 22 - 29	6 - 20	14 - 28	9	16
FEVRIER	16	4 - 18	27		5 - 12 19 - 26	3 - 17	11 - 25	13	20
MARS	16	4 - 18	27	6	5 - 12 19- 26	3 - 17	11 - 25	13	20
AVRIL	20	1 - 15	24		2 - 9 - 16 23 - 30	7 - 21	8 - 22	10	17
MAI	18	6 - 20	22		7 - 21 -28	5 - 19	13 - 27	-	15
JUIN	15	3 - 17	26	5	4 - 11 18 - 25	2 - 16	10 - 24	12	19
SEPTEMBRE	21	2 - 16	25	4	3 - 10 17 - 24	1 - 15	9 - 23	11	18
OCTOBRE	19	7 - 21	23		1 - 8 - 15 22 - 29	6 - 20	14 - 28	9	16
NOVEMBRE	16	4 - 18	27		5 - 12 19 - 26	3 - 17	25	13	20
DECEMBRE	21	2 - 16	-	4	3 - 10 - 17	1 - 15	9 - 23	11	18

Bien s'informer pour mieux se loger

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h[illegible] de 14h00 à 18h00

Centre Colbert - Bât T - 1 place Eugène Rolland - 36000 Châteauroux

02 54 27 37 37

www.adil36.org

CICAS et ARRCO permanence en mairie de Valençay les 2ème et 4ème lundis du mois **sur rendez-vous** : Téléphoner au 0820 200 189

RELAIS FAMILLES / FAMILLES RURALES

Madame Sandrine MATEO tel : 02.54.00.15.48

Permanence à Valençay le mardi et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

Tel : 02.54.29.46.90 permanence à Valençay 7 rue des Templiers le mardi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 00

CIRCONSCRIPTION d'ACTION SOCIALE C.A.S

SITE de VALENCAY

10 Rue Talleyrand 36600 Valençay Tel : 02.54.00.18.99 Fax : 02.54.00.11.84

Accueil du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

DECHETTERIE « Les PORTES » à VALENCAY

Rappel des HORAIRES D'OUVERTURE	
Lundi : 14 h à 17 h	**Mardi : 10 h à 12 h**
Mercredi : 14 h à 17 h	***Jeudi : fermé***
Vendredi : 14 h à 17 h	**Samedi : 9 h à 12 h – 14 h à 17 h**
Fermée les jours fériés	

RAPPEL : les déchets acceptés

Les déchets verts, la ferraille, les gravats, le papier, le verre, les métaux, les cartons (pliés), les textiles, le tout-venant (objet de grosse dimension n'appartenant pas à une catégorie ci-dessus), les déchets toxiques ou spéciaux (pots de peinture avec résidus ou pleins, huile végétale, huile de vidange, bidon d'huile de moteur, filtres à huile, batteries, piles, ampoules néons, les radiographies médicales, les cartouches d'encre et téléphone portable), les déchets diffus spécifiques DDS. Les D3E : gros et petit électroménager électronique grand public, informatique, jeux, outils.

Accès aux professionnels : seuls le carton plié, le polystyrène et la ferraille seront admis.

RAPPEL : les produits INTERDITS sont :

L'amiante, les pneus, les palettes, les bois et planches de grosses dimensions et les souches d'arbre.

COLLECTE ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF

La collecte est effectuée le mardi sauf s'il y a un jour férié (lundi ou mardi) elle est alors reportée au jour suivant :

FONTGUENAND : COLLECTES REPORTEES en 2015		
Mardi 7 avril	en raison du lundi de Pâques	**Mercredi 8 avril**
Mardi 26 mai	en raison du lundi de Pentecôte	**Mercredi 27 mai**
Mardi 14 juillet	en raison de la fête nationale	**Mercredi 15 juillet**

Le coût étant toujours de plus en plus élevé au fil des années, nous nous permettons d'insister sur **la qualité du tri que vous avez chacun à effectuer** et vous rappelons les consignes ci-contre.

En évitant un maximum de refus, c'est aussi en limiter le coût …

2015

ORGANISME	COORDONNÉES	JOUR ET HEURES D'OUVERTURE	LIEU DE PERMANENCES
Carsat Retraite & Santé au travail Centre	**CARSAT du Centre** (Retraite) 30 Boulevard Jean Jaurès - Orléans	1er, 2ème et 4ème lundi de chaque mois 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30 L'après-midi sur RDV au 39.60	Mairie de Valençay 1er Etage
ARRCO Retraite complémentaire des salariés	**CICAS** et **ARRCO** (Retraite Complémentaire) 34 Cours St Luc - Châteauroux Tél. : 0820 200 189	2ème et 4ème lundi de chaque mois	Mairie de Valençay 1er étage Sur rendez-vous
CROIX-ROUGE	**CROIX ROUGE FRANÇAISE** VESTIBOUTIQUE Contact 06.83.37.80.79 ou 02.54.00.09.00/02.54.00.07.59	les mardis de 10h à 12h les mercredis de 14h à 17h le premier samedi de chaque mois de 10h à 12h	9 rue Nationale Valençay
SECOURS CATHOLIQUE Caritas France	**SECOURS CATHOLIQUE** Presbytère 27 route de Chabris - Valençay Mme CHOUK Patricia	1er et 3ème Lundi 15h00 à 17h00	Presbytère 27 route de Chabris Valençay
Familles rurales Vivre mieux !	**RELAIS FAMILLES** Route de Faverolles - Valençay Tél. : 02.54.00.15.48	Le mardi et le vendredi 8h30 à 12h30	Route de Faverolles Valençay
INDRE CONSEIL GENERAL	**Circonscription d'action sociale** 10 rue de Talleyrand – Valençay Tél. : 02.54.00.18.99 Fax : 02.54.00.11.84	Du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 13h30 à 17h00	10 rue de Talleyrand Valençay
	Infirmière P.M.I. **Enfants 0 à 6 ans** Mme Constance Bouret 02.54.00.18.99	Le 2ème lundi de chaque mois	10 rue Talleyrand Valençay
msa	**MSA** (Mutualité Sociale Agricole) 7 Rue des Templiers – Valençay Tél. : 02.54.44.87.87 Fax : 02.54.00.13.08	Mardi et vendredi 9h00 à 12h30 14h00 à 16h00 et sur R.V.	7 Rue des Templiers Valençay
ALLOCATIONS FAMILIALES	**ALLOCATIONS FAMILIALES** 193 avenue de La Châtre - Châteauroux Tél. : 02.54.53.29.00 ou 0820.253.610 Fax : 02.54.53.29.99	2ème et 4ème mardi de chaque mois 14h00 à 16h00	10 rue de Talleyrand Valençay
ADIL 36 Association Départementale pour l'Information sur le Logement de l'Indre	**A.D.I.L** 1 place Eugène Rolland - Châteauroux Tél. : 02.54.27.37.37 Fax : 02.54.08.64.71	2ème vendredi de chaque mois 9h30 à 12h00	Mairie Valençay 1er Etage
BESOIN D'AIDE POUR RENOVER VOTRE LOGEMENT ? O.P.A.H.	O.P.A.H Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Valençay en Berry	le vendredi matin sur R.V. 02.54.07.01.08	Mairie Valençay 1er Etage
	M. FOURMEAU Conciliateur de justice 23 avenue Charles de Gaulle 36000 CHATEAUROUX	Environ une à deux fois par mois (Parution dans la presse ou renseignements Mairie Valençay)	Mairie de Valençay 1er étage
	M. MILLEROU Délégué du défendeur des droits Tél. : 02 .54.29.51.69 (sur R.V.)	Le jeudi 9h à 12h et 14h à 17h	Préfecture de l'Indre Place Victoire et des Alliés Châteauroux
	Mme VANDENDRIESSCHE Karine Conseil Départemental d'Accès au Droit Tél. : 02.54.60.35.35	3ème mardi de chaque mois 9h00 à 12h00 13h30 à 16h30	Mairie Valençay 1er Etage Sans Rendez-vous

Notre équipe

- une infirmière coordinatrice

En charge des partenariats,

de la coordination des intervenants.

- une ergothérapeute

Qui realise l'évaluation des capacités de la personne, élabore le projet de soins, rédige le compte-rendu destiné aux médecins.

- deux assistantes de soins en gérontologie

Qui réalisent les séances de réhabilitation suivant les objectifs établis.

Pour tous renseignements,

Contactez-nous au :

02 54 02 33 26

Notre zone d'interventions

Canton de Valençay : La Vernelle, Lye, Fontguenand, Villentrois, Valencay, Veuil, Faverolles, Luçay le Mâle, Vicq-sur-Nahon, Langé.

Certaines communes du canton de Saint Christophe en Bazelle : Chabris, Menetou-sur-Nahon, Varennes-sur-Fouzon.

Certaines communes du Canton de Levroux : Baudres, Moulins-sur-Cephons, Saint-Martin-de-Lamps, Saint-Pierre-de-Lamps, Francillon.

Canton d'Ecueillé : Gehée , Jeu-Maloches, Ecueillé, Heugnes, Selles-sur-Nahon, Frédille, Pellevoisin, Villegoin, Préaux.

Canton de Chatillon-sur-Indre : Saint-Médard, Palluau-sur-Indre, Arpheuilles, Clion, Le Tranger, Murs, Cléré-du-Bois, Chatillon-sur-Indre, Fléré-la-Rivière, Saint Cyran-du-Jambot

Certaines communes du Canton de Buzançais : Sougé, Argy, Saint-Lactencin, Meobecq, Buzançais, Vendoeuvres, Saint-Genou.

Canton de Mézières en Brenne: Sainte-Gemme, Saulnay, Villiers, Paulnay, Obterre, Azay-le-Ferron, Saint-Michel-en-Brenne, Mézières-en-Brenne.

Canton de Tournon-Saint-Martin : Martizay, Lingé, Lureuil, Tournon-Saint-Martin, Néons-sur-Creuse, Preuilly la Ville, Lurais, Fontgombault, Sauzelles, Merigny.

Canton de Le Blanc : Ingrandes, Concremiers, Saint-Aigny, Le Blanc, Pouligny-Saint-Pierre, Douadic, Rosnay, Ciron, Ruffec,

Hôpital Châtillon-sur-Indre

Indriance
Groupe Hospitalier Public

Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA)

à domicile

Vous êtes concernés par

la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées et par les difficultés qu'elle entraîne dans votre vie quotidienne?

Nous pouvons vous aider!

Equipe Spécialisée Alzheimer

Centre Hospitalier de Châtillon sur Indre

13, avenue de Verdun

36700 CHÂTILLON SUR INDRE

tel : 02 54 02 33 26

PLAN DE SITUATION

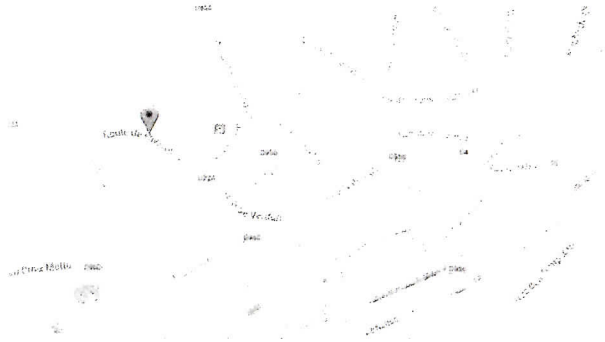

ZA Les Plantes - route de Faverolles
36600 VALENÇAY

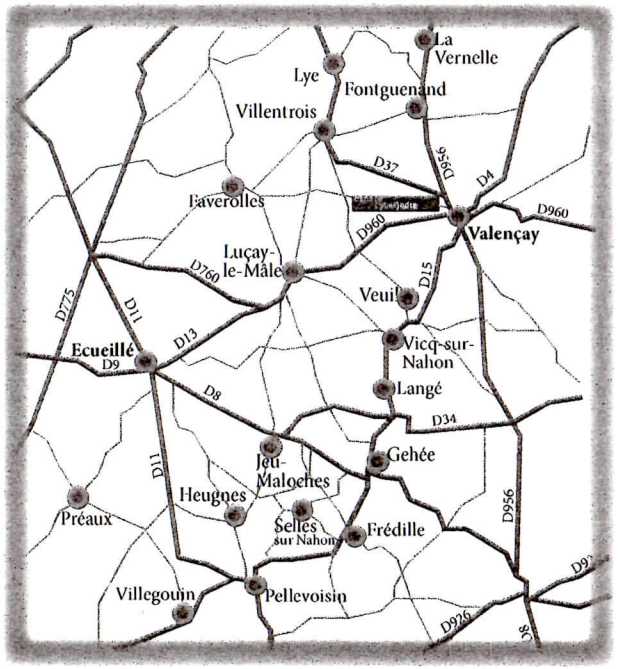

Pour venir au PIJ,
pensez au transport à la demande de l'Aile Bleue.

Réservez votre service au minimum 3 heures à l'avance ou la veille au ☎ 0 800 77 86 21

HORAIRES D'OUVERTURE

En période scolaire	
Mardi :	17 h - 18 h
Mercredi :	10 h - 12 h / 14 h - 17 h
Jeudi :	14 h - 18 h
Vendredi :	14 h - 16 h
Samedi :	10 h - 12 h / 14 h - 16 h

Pendant les vacances scolaires	
Mardi :	14 h - 17 h
Mercredi et jeudi :	10 h - 12 h / 14 h - 17 h
Vendredi :	14 h - 16 h
Samedi :	10 h - 12 h / 14 h - 16 h

NOUS CONTACTER

02 54 00 07 68

02 54 00 08 35

@
pij.valencay@wanadoo.fr

www
cc-ecueille-valencay.fr
/enfance/jeunesse

NOUS CONTACTER

ESPACE PUBLIC NUMERIQUE
POINT INFORMATION JEUNESSE

- Information - Accueil
- Postes informatiques en accès libre
- Mise à disposition de documentation
- Affichage des offres d'emploi
- Ateliers d'initiation informatique
- Aide à la rédaction de CV et courriers
- Conseils informatiques
- Permanences d'organismes divers
- Lieu de formation

Accès gratuit - sans rendez-vous - ouvert à tous

> LIGNE A

valables du 14 décembre 2014
au 12 décembre 2015

CHÂTEAUROUX > VALENÇAY > FAVEROLLES

Communes desservies	Service 4	Service 5	Service 6
	L M Me J V S	L M Me J V S	L M Me J V
	TP	TP	TP
*Train en provenance de Limoges**	*11:17*		*17:51*
*Train en provenance de Paris**	*10:38*		*18:06*
*Réseau Urbain Horizon Bus**	*11:23*	*16:13*	
CHÂTEAUROUX ***Gare Routière***	**11:35**	**16:30**	**18:25**
Levroux *Place de la Poste*	↓	↓	18:50
Bretagne	↓	↓		
Bouges-le-Château	↓	↓		
Moulins-sur-Céphons	↓	↓		
Gehée	↓	↓		
Baudres *Bourg*	↓	↓	19:00
Rouvres-les-Bois	↓	↓		
Langé	↓	↓		
Vicq-sur-Nahon	↓	↓		
Veuil	↓	↓		
VALENÇAY ***Place du Champ de Foire***	↓	↓	**19:10**
La Vernelle	↓	↓	↓
Fontguenand	↓	↓	↓
Lye	↓	↓	↓
Villentrois	↓	↓	↓
FAVEROLLES	↓	↓	↓

TP : fonctionne toute l'année sauf les dimanches et jours fériés.

* Horaires à titre indicatif en vigueur au 14 décembre 2014.
Pour plus de renseignements : Horizon Bus sur www.bus-horizon.com - Contact TER (SNCF) au 0 800 83 59 23.

> LIGNE A

valables du 14 décembre 2014
au 12 décembre 2015

FAVEROLLES > VALENÇAY > CHÂTEAUROUX

Communes desservies	Service 1	Service 2	Service 3
	L M Me J V	L M Me J V S	L M Me J V S
	TP	TP	TP
FAVEROLLES	↓	↓	↓
Villentrois	↓	↓	↓
Lye	↓	↓	↓
Fontguenand	↓	↓	↓
La Vernelle	↓	↓	↓
VALENÇAY ***Place du Champ de Foire***	**6:34**	↓	↓
Veuil		↓	↓
Vicq-sur-Nahon		↓	↓
Langé		↓	↓
Rouvres-les-Bois		↓	↓
Baudres *Bourg*	6:40	↓	↓
Gehée		↓	↓
Moulins-sur-Céphons		↓	↓
Bouges-le-Château		↓	↓
Bretagne		↓	↓
Levroux *Place de la Poste*	6:55	↓	↓
CHÂTEAUROUX ***Gare Routière***	**7:25**	**8:35**	**14:15**
*Réseau Urbain Horizon Bus**	*7:32*	*8:53*	*14:29*
*Train en direction de Paris**	*8:17*	*9:29*	
*Train en direction de Limoges**	*7:32*	*8:46*	*14:44*

N1 : A 20

N2 : RN 151

N2 : Actions de salage permanentes. La longueur du réseau à traiter doit inciter les automobilistes à la prudence car les routes peuvent être délicates, voire difficile la nuit et les week-ends.

N3 : Intervention à partir de 3h du matin les jours ouvrés et de 6h le week-end et les jours fériés. Les routes peuvent être délicates, voire difficiles la nuit et les week-ends, et jusque vers 18h.

N4 : Traitement des chaussées pendant les horaires normaux de travail les jours ouvrés, après les autres réseaux. Les routes peuvent être délicates, voire difficiles la journée et la nuit.

Les services interviennent sur le reste du réseau pendant les heures normales de travail dans le temps restant disponible. Les routes peuvent donc être délicates, voire difficiles. Des circonstances exceptionnelles : pluies verglaçantes, fortes chutes de neige, accidents peuvent rendre les routes impraticables durant quelques heures.

Apprenez à observer et à déjouez les pièges de la route

En cas d'évènements météorologiques, des bulletins d'alerte sont publiés sur le site plusieurs fois par jour. Une carte, dont voici la légende, vous communique l'état des routes :

Route normale : restez prudent
- Attention aux caprices de la météo
- Etre attentif, on peut passer très vite à la condition "délicate"
- Pneus en bon état

Route délicate : restez vigilent
- Se méfier du verglas
- Attention aux effets de surprise, ralentir... Surtout en virage et en déclivité
- Ne pas chainer sur la voie

Route difficile : préparez votre déplacement
- Ne pas doubler un véhicule bloqué sans être sûr de pouvoir dégager la voie
- Pneus "hiver" recommandés
- Chaînes souhaitables
- Ne pas chaîner sur la voie

Route impraticable : ne partez pas
- Pluie verglaçante, neige abondante...
- Risque d'être bloqué pendant des heures

SI VOUS ÊTES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, signalement, vêtements...).

Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie, protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès aux lieux.

Une fois les constatations effectuées par la gendarmerie ou la police :

- prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (verrou, réparations, ...) ;
- déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre choix. Munissez-vous d'une pièce d'identité ;
- faites opposition auprès de votre banque, pour vos chéquiers et cartes de crédits dérobés ;
- déclarez le vol à votre société d'assurances, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Préparez une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Pourquoi déposer plainte ?
Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE :

COMPOSEZ LE 17 OU LE 112

OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705
OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08
BLOCAGE TÉLÉPHONES PORTABLES
SFR : 10 23
Orange : 0 800 100 740
Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00
Free : 32 44

VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE OU VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :

www.interieur.gouv.fr

@Place_Beauvau

www.facebook.com/ministere.interieur

Gendarmerie nationale | POLICE NATIONALE | PRÉFECTURE DE POLICE

© MI-SG/DICOM/2014 - Photos © SIRPA - P.P. - Fotolia.com - SDG 14-33527 - Tirage : 1 000 000 ex.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Contre les cambriolages, les bons réflexes !

OBJECTIF

• ***Alerter*** la population en temps réel par des notifications dès qu'un fait se produit sur le département de l'Indre.

• **Informer** la population des phénomènes de grande envergure dès l'ouverture de la page d'accueil. Le «flux d'actualité» diffuse des informations de portée nationale.

• **Donner des conseils** de prévention aux particuliers et aux commerçants.

• **Guider** la réaction des victimes et faciliter **l'usage de l'appel du 17**. On retrouve les conseils permettant de favoriser le travail des enquêteurs.

• **Faciliter** les inscriptions aux opérations tranquillité vacances. Après avoir pris connaissance de l'intérêt de ces opérations, l'utilisateur peut télécharger le formulaire en ligne.

• **Rechercher une brigade** depuis le nom d'une commune ou en se géolocalisant. Diriger les personnes vers la brigade du lieu où elles sont localisées.

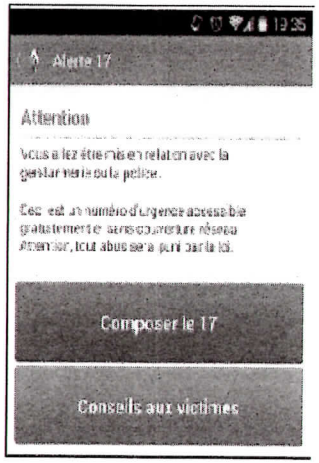

BUT DE L'APPLICATION

L'application a vocation à lutter contre les cambriolages dans les habitations et les commerces et doit être promue ou utilisée dans ce cadre.

C'est pourquoi, dans l'onglet «Prévention», l'utilisateur est guidé dans son choix en déterminant s'il est un **particulier** ou un **commerçant**.

TELECHARGEMENT

L'application «Stop Cambriolages» est disponible gratuitement sur les plates-formes de téléchargement réservées aux smartphones :

Available on the App Store

GET IT ON Google play

Pour tout renseignement, contactez :
Le Groupement de Gendarmerie Départementale
De l'Indre

02.54.29.58.91

APPLICATION
STOP CAMBRIOLAGES

TOUS LES CONSEILS POUR SE PRÉMUNIR CONTRE LES CAMBRIOLAGES

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

Les escroqueries sur internet

Extrait du site de la Préfecture de l'Indre

Que dit la loi ?

«L'escroquerie est le fait, soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi de manoeuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'un tiers, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge. L'escroquerie est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende». (Extrait de l'article L313-1 du Code Pénal)

Différents types de fraude sur le net et des recommandations pour se prémunir de ces escroqueries

- Le Phishing : c'est une technique utilisée par les fraudeurs pour obtenir des renseignements personnels dans le but de perpétrer une usurpation d'identité. La technique consiste à faire croire à la victime qu'elle s'adresse à un véritable site (banque, administration, etc...) afin de lui soutirer des renseignements personnels (mot de passe, numéro de carte de crédit, date de naissance, etc...) pour un usage fauduleux.
Ne cliquez pas sur le lien envoyé dans le mail, et ne remplissez pas les champs concernant les renseignements d'état civil et bancaires.

- Le Scam : Vous recevez un mail d'un richissime étranger. Il dit avoir besoin de votre aide pour récupérer sa fortune bloquée à l'étranger. L'objectif ? vous amener à verser de l'argent (parfois des centaines de milliers d'euros) pour payer des frais imaginaires (pot de vin, notaire...) en vous faisant miroiter une partie du pactole.
Ne vous fiez jamais aux propositions mirobolantes provenant d'une personne inconnue, il y a forcément un vice caché. Classez l'expéditeur en indésirable afin de ne plus recevoir ses courriels.

- L'arnaque à l'annonce : Vous souhaitez vendre un bien et vous déposez une annonce sur un site de vente entre particuliers, ou vous souhaitez acheter un bien sur un site de vente en ligne. Dans ces deux cas, vous pouvez avoir la mauvaise surprise de recevoir de l'acheteur un chèque faux ou sans provision, et dans l'autre situation, ne jamais recevoir la marchandise malgré l'encaissement de votre chèque.
Pour les transactions de particulier à particulier, privilégiez les sites connus. Méfiez-vous des transporteurs soi-disant basés au Royaume-Uni ou des demandes de versement d'argent via une banque en ligne ou de mandat-cash.

Des conseils pour se protéger

- Utiliser un anti-virus régulièrement mis à jour
- Activer le pare-feu de windows (ou autre)
- Se méfier des offres trop alléchantes
- Ne conclure aucun achat important sans rencontrer le vendeur, ni avoir vu ou essayé le bien (ex : voiture)
- Privilègier des solutions de paiement en ligne comme Paypal avant d'effectuer un transfert de fonds ou un virement bancaire à l'étranger
- Vérifier la présence du "s" dans l'adresse https:// et la présence d'un cadenas en bas ou en haut de la page sécurisée

« Ma Commune a du Cœur » Prix décerné à FONTGUENAND

Mercredi 26 novembre 2014, Gil AVEROUS, notre précédent Maire, a été reçu par l'Association RMC/BFM dans les locaux de Nextradio TV à PARIS pour recevoir au nom de la Commune de FONTGUENAND le label « Ma Commune a du Cœur ».
Ce Label valorise les bonnes pratiques locales en matière de prévention des accidents cardiaques. Son objectif est d'inciter les communes et intercommunalités à s'engager sur cette cause de santé publique pour faire baisser le nombre de décès par arrêt cardiaque extrahospitalier en France.

Aujourd'hui, en effet, plus de 50 000 personnes meurent chaque année d'un arrêt cardiaque en France. Le taux de survie atteint 7%.

Le Label met ainsi en avant les collectivités locales les plus engagées en matière de formation de la population, d'installation de défibrillateurs cardiaques, leur localisation, leur accessibilité, l'information des habitants, la communication autour des bons réflexes…

Nous avions participé à ce concours, sur internet, organisé par l'Association RMC/BFM portant sur la mise en place d'actions pour sauver des vies.

Ce prix a donc été décerné à notre commune, en raison de l'action menée par la précédente municipalité, pour l'installation d'un défibrillateur automatique externe DAE et la formation ouverte à l'ensemble de notre population. La prise en charge financière de la formation dispensée par la Croix Rouge ayant été assurée par la collectivité, une trentaine de personnes, élus, personnels et administrés avaient répondu présentes pour être initiées aux premiers secours.

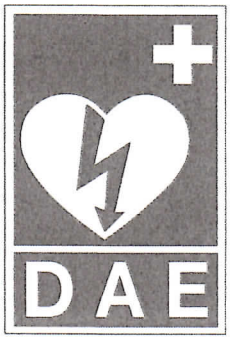

Pour cette belle preuve « à sauver des vies », Gil s'est vu remettre ce label, qui ornera les locaux de la mairie, par la Présidente Isabelle WEIL.

- La randonnée pédestre le 29 Mars 2015
- Le vide grenier le 25 Juillet 2015

Le bureau reste inchangé avec Muriel Charny pour présidente. L'équipe repart donc pour une nouvelle année avec plein de projets pour notre association, qui affiche une belle vitalité.
Tout ceci ne serait pas possible sans le soutien de tous les bénévoles qui manifestations après manifestations soutiennent les actions du comité des fêtes.
Un grand merci à vous tous, votre dynamisme nous est précieux et participe à faire vivre notre petite commune rurale.
Encore merci et bonnes fêtes de fin d'année de la part du comité des fêtes de FONTGUENAND.

Vide grenier – Samedi 26 Juillet 2014

Vide grenier – Samedi 26 Juillet 2014

pioché, terrassé, aplani et roulé, sans machines, armés seulement de notre force et de notre jeunesse ». Les autres convives masculins sont des joueurs ou des supporters, venus après l'inauguration de mai 1949, par Max Hymans, et l'inspecteur de la Jeunesse et des Sports, Gaston Petit.
L'Union sportive s'est éteinte doucement en 1958 ou 1960, faute de joueurs, pris par les aléas de la vie et les obligations professionnelles.

- *Voir si nous avons des choses à noter dans les petites annonces*

Si vous souhaitez profiter de cette rubrique « petites annonces », et faire apparaitre une information, merci de prendre contact avec la mairie (annonces soumises à acceptation par le Conseil Municipal).

Amicale des Donneurs de Sang

♥ Le 4 octobre, 175 convives se sont retrouvés pour leur traditionnel repas dansant d'automne. Ils ont pu déguster une délicieuse choucroute préparée par notre traiteur LEBRETON, animée par CYRIL'MUSIC toujours dans une ambiance chaleureuse.

♥ L'Amicale vous donne rendez-vous les 21 mars et 03 octobre 2015 pour ses prochaines soirées dansantes à la Maison des Associations de La Vernelle.

Sainte Barbe des Anciens Sapeurs Pompiers

L'amicale des Anciens Sapeurs Pompiers de Fontguenand a fêté Sainte Barbe le samedi 29 novembre en débutant la cérémonie par un dépôt de gerbe au Monument aux Morts avant de se rendre au Restaurant « Chez Margotte » pour le traditionnel banquet. Une trentaine de convives les ont accompagnés pour déguster le délicieux repas de Margotte et passer ainsi une agréable journée.

Téléthon 2014

Une très généreuse mobilisation pour ce téléthon 2014 puisque notre petite commune offrira cette année la somme de 1 410,00 € à l'AFM. Plus d'une centaine de parts de coq au vin ont soit

FONTGUENAND Extrait L'ECHO édition du 30 septembre 2014

Les anciens du foot se sont retrouvés au restaurant

La photo de famille avant de passer joyeusement à table.

Depuis plus de 10 ans, c'est devenu maintenant une solide tradition, les anciens joueurs des équipes de foot des années 40 et 50 se retrouvent au restaurant à Fontguenand. Ils sont évidemment beaucoup moins nombreux qu'ils n'étaient en 1941, membres de « l'Etoile de Fontguenand », créée par le boulanger M. Bruzeau qui en fut l'animateur et le premier président. *« Dans notre équipe, il y avait quatre jeunes de 15 ans : Roger Favrault, Raymond Moreau, Albert Mosseron et moi-même. Le premier match a eu lieu dans un champ, route de Rhône, dans le bas du Bois Gaultier et nos premiers adversaires venaient de Couffy »* rappelle Roger, toujours fidèle et aussi sportif, mais, maintenant...c'est à la belote ! C'est lui qui organise chaque année ce rendez-vous incontournable que chacun des 23 convives de mercredi dernier est bien décidé de renouveler le plus longtemps possible. La relève est, de toute façon, assurée avec les petits derniers des années 50 qui, eux, tapaient dans le ballon sur un vrai terrain de foot puisque le stade fut inauguré en 1949 par MM. Hymans, président du Conseil Général, Chesne, maire de Fontguenand, Petit, Inspecteur départemental de la Jeunesse et des Sports et Nogrette de l'UFOLEP.

Mercredi 24 donc, Roger Audas,, Raymond Gasgnier et Paul Sainson, les vétérans de 1940, ainsi que Jacques Mosseron, Michel Lecœur, André Guignard et Yves Charron, les gamins de 1950, ils étaient sept « footeux », prêts dans leur tête, pour disputer un tournoi de six; mais ils avaient oublié le ballon et les adversaires avaient déclaré forfait ! Dommage car les épouses et les ami(e)s, une quinzaine en tout, dont le maire Alain Moreau, semblaient prêts à tenir leur rôle de supporters.

Autant de souvenirs et d'anecdotes à se raconter pendant le repas, copieux et raffiné préparé par le chef cuistot du restaurant « Chez Margotte ». Un repas très apprécié car nos sportifs sont peut être moins rapides mais ils savent encore bien se tenir à table. Une certitude, la date est déjà retenue pour 2015.

GILLES GROUSSIN

La Cave, alerte quinquagénaire

Viticulteurs et amis de la profession sont venus nombreux.

La Caves des vignerons de Valençay a fêté, samedi, son demi-siècle d'existence.

Née en 1964, sur la propriété de Mme Pinard, à « La Lie », à Fontguenand, la coopérative regroupait alors 400 vignerons de deux cantons qui produisaient 22.500 hl de vin. En juin 1969, ses membres adhéraient au projet « VDQS Valençay ». Après trente ans d'un travail acharné pour la reconnaissance de leur appellation, ils obtenaient en 2004 le label AOC Valençay, pour les vins rouges, rosés et blancs. L'entreprise a connu, au fil des années, nombre de présidents (Edmond Chesne, Claude Popineau, Moïse Bigot, Martial Pommé et Michel Vaillant), assistés des directeurs successifs : Duhamel, Beaumaster et Valette. Elle est aujourd'hui dirigée par Sébastien Vaillant, entouré de Damien Boissier et Jean-Marc Hureau.
Le 11 novembre 2011, les adhérents fêtaient le « relooking » du caveau de dégustation décidé afin de recevoir au mieux la clientèle.
La récolte 2014, celle du cinquantenaire, a un rendement mitigé, mais avec son superbe taux de sucre laisse présager un millésime de qualité exceptionnelle. Et donc un avenir serein pour la Cave de Valençay.
Claude Doucet, maire et conseiller général, a exprimé, samedi, *« la fierté d'un territoire qui peut s'enorgueillir d'être un des seuls bénéficiant de deux appellations d'origine : contrôlée pour les vins ; protégée pour les fromages.* » Pour conclure en beauté ce bel anniversaire, Sébastien Vaillant a remis à Babeth Desriaux la médaille grand or du travail, pour quarante-trois ans *« au service de la Cave et de la clientèle qui demande " Où est la petite dame qui servait ? " »*

Extrait NR 12/11/2014 05:31

1964-2014. Le 8 novembre 2014, La Cave De Valençay a fêté son cinquantième anniversaire, en présence de nombreux élus et clients de la cave. A cette occasion, M. Doucet a remis à Mme Desriaux la médaille grand or du travail pour ses 43 ans de bons et loyaux services au sein de la coopérative. La cérémonie s'est terminée par un vin d'honneur et un repas au milieu des cuves.

A VOS AGENDAS

03 janvier	15 h : Vœux du Maire remise des récompenses aux participants au concours des maisons fleuries
31 janvier	10 h 30 Messe et Fête de Saint Vincent
31 janvier	Soirée Tête de Veau organisée par la Société de Chasse
1er février	Après-midi crêpes avec jeux de société organisé par le Comité des Fêtes
7 mars	Pot au feu avec soirée dansante organisé par le Comité des Fêtes
21 mars	Repas dansant organisé par l'Amicale des Donneurs de Sang (à La Vernelle)
29 mars	Randonnée pédestre organisée par le Comité des Fêtes
08 mai	Commémoration
14 juillet	Fête Nationale
25 juillet	Vide grenier soirée dansante organisée par le Comité des Fêtes
29 juillet	Cérémonie Hommage à Jean Plat
03 octobre	Repas dansant organisé par l'Amicale des Donneurs de Sang à la maison des associations de La Vernelle
11 novembre	Commémoration
28 novembre	Ste BARBE
05 décembre	Téléthon

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

LUNDI	de **9 H 30** à **12 H 30**
MARDI	de **13 H 00** à **17 H 00**
JEUDI	de **9 H 30** à **12 H 30**
VENDREDI	de **9 H 30** à **12 H 30**

(En vous demandant de bien vouloir **respecter ces horaires** pour le bon fonctionnement du secrétariat. **Sauf Urgence**)

TEL : 02.54.00.13.88 **FAX : 02.54.00.02.19**
mairie.fontguenand@wanadoo.fr

CONGES DE FIN D'ANNEE

Le secrétariat sera fermé du 26 décembre 2014 au 2 janvier 2015.
Une permanence sera tenue le mercredi 31 décembre de 10 h à 12 h notamment pour recevoir les dernières inscriptions sur la liste électorale.

Réouverture au public le lundi 5 janvier 2015 à 9 h 30